

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-61  
Pour une politique du livre plus ambitieuse et inclusive**

**AMENDEMENT**

Annexe 2, dans la partie « Critères d'attribution de l'aide », après l'alinéa 11, ajouter la phrase suivante :

*« - projets éditoriaux exceptionnels dans les champs de la création littéraire et des sciences humaines et dont l'équilibre économique ne peut être assumé dans le cadre ordinaire de l'activité de l'éditeur »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les trois quarts des éditeurs français installés dans notre région sont, pour beaucoup, de petits éditeurs indépendants, éditant moins de 30 titres par an et faisant de l'édition leur activité principale. Ils connaissent pour la plupart de grandes difficultés, avec un manque de capitaux propres et des niveaux de professionnalisation très divers. Plus de la moitié d'entre eux n'accèdent pas aux systèmes de promotion, de diffusion et de distribution, ce qui rend difficile leur présence en librairie et en bibliothèque.

Le rapport ne prenant plus en compte la spécificité des aides aux revues et projets éditoriaux exceptionnels, le groupe Front de gauche propose d'y remédier au travers de cet amendement.



**Céline MALAISÉ**